



Répondez nombreux à l'enquête publique sur le projet de raccordement électrique des éoliennes Bretagne-Sud, du 17 août au 28 septembre 2026.

Quiberon, 5 août 2026

Le lancement de cette enquête légale a été annoncé le 27 juillet 2026 par les préfets du Morbihan et du Finistère. Elle concerne le seul projet de raccordement mutualisé au réseau électrique national à haute tension des parcs éoliens AO5 250 MW (promoteur germano-belgo-coréen Pennavel) et AO10 (ex AO9 500 MW, en cours d'appel d'offres) ; elle est destinée à recueillir l'avis des citoyens, avant que le préfet accorde ou non l'autorisation environnementale au projet, ainsi que la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour sa partie terrestre.

Les projets éoliens eux-mêmes sont à des stades préliminaires : Pennavel n'a pas encore défini ses caractéristiques techniques et le lauréat de l'AO10 n'a pas été désigné ; ces deux projets feront probablement l'objet d'une procédure ultérieure, uniquement électronique, en vue d'obtenir chacun sa propre autorisation environnementale.

Quant au raccordement commun au réseau national à haute tension, rappelons qu'il sera construit et financé par la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité), à la charge des consommateurs d'électricité, pour un montant de 1,6 milliard d'euros ; il prévoit un poste électrique en mer (60 m de haut) en bordure des parcs éoliens (29 km au sud de Groix, 23 km à l'ouest de Belle-Île), 36 km environ de câbles sous-marins jusqu'à la plage de Kerhillio à Erdeven, 26 km de câbles souterrains jusqu'au poste 225 kV de Pluvigner, traversant au passage la zone Natura 2000 du grand site dunaire et le périmètre de mégalithes récemment inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le dossier d'enquête, qui sera rendu public pour le 17 août, s'appuie sur une étude d'impacts de RTE.

En septembre 2025, le préfet du Morbihan a soumis une version préliminaire de cette étude aux conseils municipaux et aux intercommunalités concernés, qui lui ont pour la plupart retourné un avis négatif.

APPEL : Les associations signataires appellent les citoyens, habitants permanents ou occasionnels du sud Morbihan, amoureux de notre littoral, à participer à cette seule enquête véritable sur le projet Bretagne sud, sur registres et avec commissaires enquêteurs, et à confirmer l'opinion négative émise par les communes en signifiant leur opposition à ce projet.

Chacun ressent différemment les multiples nuisances des éoliennes gigantesques annoncées (340 mètres, hauteur de la tour Eiffel) : la destruction de paysages emblématiques de la région, l'empiétement du raccordement sur notre patrimoine mégalithique multimillénaire, l'industrialisation de la mer et les menaces pour tous ceux qui en vivent en particulier les pêcheurs et l'économie touristique, les nombreuses atteintes à la biodiversité, particulièrement aviaire, surtout l'absurdité et les incertitudes techniques du projet, prototype de l'éolien flottant industriel, ainsi que les coûts exorbitants qu'il génère dont 70% seront supportés par des fonds publics...

Chacun pourra motiver sa réponse à sa guise, mais une formulation plus laconique « Je m'oppose au projet éolien Bretagne sud », suivie au moins d'un motif général, suffira à être recevable.

C'est le moment ou jamais de dire NON, en l'occurrence au projet du raccordement électrique car son rejet ne pourra que valoir pour les parcs éoliens qui dépendent de lui...

Comment répondre à l'enquête - Dossier d'enquête et registres des réponses seront disponibles dans les mairies suivantes, du lundi 17 août au lundi 28 septembre : Erdeven, Brec'h, Locoal-Mendon, Ploemel, Plouharnel, Pluvigner, Groix, Le Palais, Quiberon.

Participation internet à <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Participation-du-public>

Vous aurez aussi l'occasion d'interpeller un commissaire enquêteur lors de sa permanence dans votre commune ; nous espérons que vous serez nombreux à venir vous exprimer et nous vous invitons à le faire collectivement :

lundi 17 août 2026 de 9h00 à 12h30 - mairie de Plouharnel	samedi 5 sept. de 8h45 à 12h00 – mairie de Pluvigner
vendredi 21 août de 8h30 à 12h00 - mairie du Palais	mercredi 9 sept. de 13h45 à 17h30 – mairie de Brec'h
mardi 25 août de 14h00 à 17h00 - mairie d'Erdeven	mardi 15 sept. de 9h à 12h30 – mairie de Ploemel
- vendredi 28 août de 8h30 à 12h00 - mairie de Groix	jeudi 17 sept. de 8h30 à 12h00 – mairie de Locoal-Mendon
lundi 31 août de 14h00 à 17h30 – mairie de Quiberon	mercredi 23 sept. de 9h00 à 12h00 – mairie d'Erdeven
	lundi 28 sept. de 13h30 à 17h30 – mairie de Plouharnel